**DOMAINE SKIABLE DU GRAND-BORNAND**
**388 Route de la Vallée du Bouchet**
**74450 LE GRAND-BORNAND**
Société d'Économie Mixte au capital de 371790 €
RCS Annecy N° 325 721 066 - N° TVA FR51325721066
04 50 02 78 10 vente@saemlegrandbo.fr

# CGVU ET CPVL
# Hiver 2026/2027

## Généralités CGVU

Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation s'appliquent à l'ensemble des titres de transport sur remontées mécaniques, titres donnant l'accès au domaine skiable Le Grand-Bornand.
Elles sont valables du 15 août 2026 au 31 mai 2027.
L'acquisition d'un titre implique la connaissance et l'acceptation par la personne ci-après dénommée "le Client" de l'intégralité des présentes conditions générales de vente et d'utilisation, sans préjudice des voies de recours habituelles.

Si une disposition des présentes venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur des remontées mécaniques et pour les sociétés ayant leur siège social en France.

La langue des documents contractuels est le français.

Les différends qui viendraient à se produire à propos de la validité, de l'interprétation, de l'exécution ou de l'inexécution, de l'interruption ou de la résiliation du présent contrat, seront soumis à la médiation (à la conciliation).
Les parties au contrat restent libres d'accepter ou de refuser le recours à la médiation (à la conciliation).
Les parties au contrat désigneront d'un commun accord une personne qualifiée, indépendante, neutre et impartiale.
La solution proposée par le médiateur (le conciliateur) ne s'impose pas aux parties au contrat.
À défaut de règlement amiable, le litige sera porté devant les juridictions compétentes

La SAEM Les Remontées Mécaniques du Grand-Bornand est ci-après dénommée "l'Exploitant".

## Le forfait

Le forfait est composé d'un support sur lequel est enregistré le titre de transport.
Il permet, durant sa période de validité, la libre circulation sur les remontées mécaniques du Grand-Bornand pour lesquelles il a été émis, sans aucune priorité de quelque nature que ce soit.
Les secteurs de validité des titres sont définis sur la grille tarifaire, les périodes d'ouverture des remontées mécaniques sont affichées sur le site de vente en ligne de la station Pass Le Grand-Bornand sous réserve des conditions météorologiques et d'enneigement.

**La durée de validité des forfaits est définie en temps consécutif (ex : 4 heures consécutives, 2 jours consécutifs…) sauf mention contraire.**

**Les forfaits dont la durée est supérieure à la plus courte proposée (montée simple à skis), et tous les forfaits à tarifs préférentiels, sont strictement personnels, incessibles et intransmissibles**.
Les offres promotionnelles ne sont pas cumulables avec d'autres réductions ou promotions.

## Les supports

Les titres de transport sont délivrés sur un support main libre appelé skicarte, support rechargeable et réutilisable.
Cette skicarte est utilisée pour l'acquisition de titre de transport moyennant le paiement d'un supplément de 2 € TTC non remboursable.
Dans l'hypothèse où celle-ci s'avère défectueuse malgré une utilisation normale, elle bénéficie d'une garantie de 24 mois après sa délivrance, et est remplacée gratuitement dans ce délai.
Les pass piéton (hors pass piéton 6 jours) sont délivrés sous format papier présentant un code-barres.

## La photographie

La vente de certains forfaits est subordonnée à la remise d'une photographie d'identité récente, de face, sans lunette de soleil, ni couvre-chef.
Cette photographie est conservée par l'Exploitant dans son système informatique de billetterie, pour, entre autres, faciliter les éventuels rechargements ou rééditions du titre, sauf opposition de la part du client qui ne pourra donc pas bénéficier du forfait ni de ces services.

## Catégories de clientèles et tarifs

Les principaux tarifs publics sont affichés aux points de vente et sur le site internet Pass Le Grand-Bornand et sont valables durant l'hiver en cours, soit du premier jour au dernier jour d'ouverture.
Ces tarifs sont exprimés en €uros et toutes taxes comprises.

Ils sont non contractuels et susceptibles de modifications.

Les catégories d'âge sont les suivantes : bébé (0-4 ans), enfant (5-11 ans), jeune (12-25 ans), adulte (26-64 ans), senior (65-74 ans) et vétéran (75 ans et plus).
**La gratuité est accordée (hors support et hors assurance) aux enfants de moins de 5 ans, sur présentation d'un justificatif d'âge.**
**Sans justificatif, le conseiller de vente ne pourra pas délivrer de forfait gratuit, même s'il est évident que l'enfant n'a pas 5 ans.**

Le bénéfice d'une réduction tarifaire en fonction de la catégorie d'âge est subordonné à la production de justificatifs d'identité.
Le client doit demander la réduction à laquelle il a droit et présenter la pièce justifiant cet avantage tarifaire (hors forfait adulte) au moment de l'achat de son forfait et avant l'édition de celui-ci.

Aucune réduction ou gratuité ne sera accordée après l'achat.
Aucune réclamation ou remboursement n'est possible après l'achat.

Il appartient au client de s'informer sur les produits et les tarifs proposés et de sélectionner les plus avantageux pour lui.

Le personnel ne peut être tenu pour responsable du choix du titulaire.

La détermination de l'âge du client à prendre en compte sera celui au jour de début de validité du forfait à délivrer, hors forfait saison et annuel*.

L'âge retenu pour les forfaits saison Le Grand-Bornand est le suivant :

- L'âge à la date d'ouverture officielle de la station : 12/12/2026, si acheté avant cette date
- L'âge du jour si l'achat est effectué à partir du 12/12/2026.

## Modalités de paiement

Toute délivrance d'un titre donne lieu à paiement du tarif correspondant.
Ces règlements sont effectués au guichet soit par chèque tiré sur un compte bancaire ouvert en France, émis à l'ordre de l'Exploitant, soit en espèces €uros, soit par carte bancaire acceptée par la société (Eurocard, Mastercard, Visa) ou par chèques-vacances ANCV papier (uniquement pour les particuliers).
Pour un montant supérieur à 1 000 €, le règlement en espèces n'est pas autorisé.
**L'Exploitant se réserve le droit de refuser tout billet ou chèque ANCV abîmé, déchiré ou non rempli**.

## Justificatif de vente

Chaque émission de forfait donne lieu à la remise d'un ticket de caisse sur lequel figurent notamment la nature du titre de transport et sa validité.
Ce justificatif de vente doit être conservé précieusement pour être présenté à l'appui de toute demande ou réclamation.

## Contrôle des forfaits

Le Client doit être porteur de son forfait durant tout le trajet effectué sur la remontée mécanique, de l'aire de départ à l'aire d'arrivée.

L'absence de forfait, l'usage d'un titre de transport non valable ou encore le non-respect des règlements de police affichés au départ des remontées mécaniques, constatés par un contrôleur assermenté, font l'objet :

⇨ soit du versement d'une indemnité forfaitaire éteignant l'action publique. Cette indemnité forfaitaire est égale à CINQ fois la valeur du titre de transport journalier correspondant au réseau de la remontée mécanique considérée, augmentée le cas échéant de frais de dossier, dont le montant est fixé par la réglementation en vigueur. (Articles L342-1 5, R342-19 et R342-20 du Code du tourisme, Articles 529-3 et suivants du Code de procédure pénale et Article L2241-36 du Code des transports)

⇨ soit de poursuites judiciaires.

Les contrôleurs assermentés peuvent demander la présentation de toutes pièces justifiant des avantages tarifaires demandés par le titulaire d'un titre de transport (tarif réduit ou gratuit).

Si le contrevenant refuse ou se trouve dans l'impossibilité de justifier de son identité, le contrôleur assermenté en rend compte immédiatement à tout officier de police judiciaire de la police nationale ou de la gendarmerie nationale territorialement compétent, qui peut alors lui ordonner sans délai de lui présenter sur-le-champ le contrevenant.

Ce contrôleur peut également procéder au retrait immédiat du forfait, en vue de le remettre à son véritable titulaire.

Il est habilité par le Tribunal de Grande-Instance, à dresser un procès-verbal et à sanctionner une infraction en transigeant par perception d'indemnités forfaitaires.
L'Exploitant renonce aux frais de dossier de 40 € pour tout paiement effectué dans les 48 h suivant la constatation de l'infraction.

### Perte - vol de titre

En cas de perte ou de vol d'un forfait et sur présentation du justificatif de vente ou du bon de livraison, il est procédé à la remise d'un forfait pour la durée restante.
Pour ce faire, le Client doit s'acquitter en billetterie de la somme de 5 €, correspondant aux frais de gestion (opposition et blocage du titre).
La demande est traitée au maximum le jour suivant la présentation du Client en caisse.
Le titre faisant l'objet de la déclaration de perte ou de vol est neutralisé et n'autorise plus l'accès au domaine skiable.
Tout blocage est définitif et immédiat.

En cas de perte ou vol du pass Magic Pass, l'Exploitant remplacera le support de données, frais de traitement de 40.00 € en sus cf Magic Pass - CGV.
Lors de la production d'un duplicata, l'abonnement d'origine est automatiquement désactivé

### Aléas météorologiques

L'exploitant ne peut être tenu responsable des conditions météorologiques rencontrées lors de l'utilisation du Titre de transport.

Il est de la responsabilité de chaque Client de se renseigner sur les conditions climatiques et de visibilité par tous les moyens à sa disposition (conseillers point de vente et/ou affichage en point de vente, site internet avec webcams).

Les conditions météorologiques peuvent changer très rapidement en montagne.

### Interruption du fonctionnement des remontées mécaniques

Seul un arrêt complet de plus d'une demi-journée de la totalité des remontées mécaniques du domaine skiable du Grand-Bornand peut donner lieu à un dédommagement du préjudice subi par le Client sur présentation de son forfait et l'établissement d'une fiche de demande de dédommagement délivrée par les conseillers de vente.
Le dossier dûment complété et accompagné des pièces justificatives doit être adressé dans un délai maximum d'un mois après les faits à l'adresse indiquée en en-tête.
Seuls les titres ayant été acquis et réglés par leur titulaire directement auprès de l'Exploitant peuvent donner lieu à dédommagement direct par celui-ci.

Le dédommagement peut prendre les formes suivantes au choix du Client, sans que celui ne puisse prétendre à aucune prestation excédant cette indemnisation forfaitaire :

- Soit d'une prolongation immédiate de la durée de validité de son titre
- Soit d'un avoir en heure(s)/journée(s) de ski à utiliser avant la fin de saison
- Soit d'un remboursement différé calculé de la manière suivante à la fin de validité du forfait

Prix forfait acheté – (Tarif public du forfait 1 Jour x Nombre Journées Utilisées).

**La fermeture partielle du domaine skiable pour des raisons climatiques, techniques ou de sécurité n'ouvre droit à aucun dédommagement**.

### Remboursement : achat aux guichets du domaine skiable

Dans le cas où les titres de transport délivrés ne sont pas utilisés ni totalement épuisés, ceux-ci ne sont ni remboursés, ni échangés.

Les forfaits à journées non consécutives (Flex et pass piéton 6 jours) devront être épuisés durant la saison en cours, au-delà ils ne pourront être utilisés et ce, sans qu'il soit procédé à leur remboursement ni à un report de validité.

### Assurance – Impossibilité de skier : Maladie/Accident/Autres causes

Il n'est procédé à aucun remboursement des titres de transport pour accident, maladie, ou toute autre cause personnelle, quelle que soit la durée de validité du forfait, pour les forfaits achetés en billetterie et les forfaits déclenchés.

Au moment de l'achat du titre, une assurance est proposée par le vendeur et peut couvrir certains de ces risques Assurance ski | Le Grand Bornand.

### Réclamation

Toute réclamation doit être faite dans un délai d'un mois suivant la survenance de l'évènement à l'origine de ladite réclamation, sans préjudice des voies et délais légaux pour agir en justice, à l'adresse indiquée en en-tête.

A défaut de réponse satisfaisante dans le délai ci-dessus mentionné, le consommateur a la possibilité de saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées complètes et modalités de saisine peuvent être obtenues en consultant son site internet ***www.mtv.travel***.
L'avis rendu par le médiateur ne s'impose pas aux parties au contrat.

À défaut de règlement amiable, le litige peut être porté devant les juridictions compétentes.
Par ailleurs, conformément à l'article 14 du Règlement (UE) n°524/2013, la Commission Européenne a mis en place une plateforme de Règlement en Ligne des Litiges, facilitant le règlement indépendant par voie extrajudiciaire des litiges en ligne entre consommateurs et professionnels de l'Union européenne.
Cette plateforme est accessible avec le lien suivant : https://consumer-redress.ec.europa.eu/index_fr

### Respect des règles de sécurité

Tout Client est tenu de respecter les règles de sécurité relatives au transport par remontées mécaniques, notamment les règlements de police affichés au départ des remontées mécaniques, les pictogrammes les complétant ainsi que toutes consignes données par le personnel de la société, sous peine de sanction.
Il en est de même du respect de l'arrêté municipal relatif à la sécurité sur les pistes de ski et il lui est recommandé de tenir compte des « Dix règles de conduite des usagers des pistes » éditées par la Fédération Internationale de Ski (FIS).
En cas de préjudice matériel ou physique occasionné par un de nos appareils, le Client doit faire constater sans délai le préjudice au personnel de l'appareil et remplir une déclaration d'accident.

### Forfait Rando

Ce forfait est uniquement destiné à accéder au refuge de Gramusset, en ski de randonnée.
Il inclut 1 passage aux installations suivantes : télécabine Le Rosay, télésiège Le Châtelet, télésiège Le Maroly, télésiège Les Annes.
Retour par le télésiège La Duche.

Tout usage contraire pourra faire l'objet du retrait du forfait par un contrôleur.

### Propriété intellectuelle

Les marques, modèles et graphismes portés sur les différents titres, affiches ou tarifs sont déposés et toute reproduction est strictement interdite.

### Protection et traitement des données à caractère personnel

L'ensemble des informations qui est demandé par l'Exploitant pour la délivrance d'un forfait est obligatoire.
Si une ou plusieurs informations obligatoires sont manquantes, l'émission du forfait ne peut intervenir.

Certaines données (adresse postale, mail, téléphone.) peuvent également être demandées au Client par l'Exploitant pour permettre, selon les modalités prévues par la loi LCEN du 21 juin 2004, l'envoi d'offres commerciales.

Concernant les titres personnalisés, les données relatives aux déplacements sont également collectées à des fins de gestion des opérations d'accès aux remontées mécaniques, d'application de tarifs spécifiques, et de contrôle des titres de transport.

Les photos obligatoires pour certains forfaits comme stipulé ci-dessus, sont destinées exclusivement à l'identification du titulaire du forfait concerné.

L'Exploitant utilise, pour sécuriser la personnalisation des forfaits 2 jours et plus, le logiciel Photo Compare permettant la prise de photographie du détenteur du titre à son passage aux bornes de contrôle et sa vérification.

Toutes les photos enregistrées sont supprimées automatiquement du système à la fin de validité du forfait.

Les données recueillies sont traitées en stricte conformité avec les lois et sont conservées le temps nécessaire à la finalité du traitement.

Elles sont uniquement destinées à l'Exploitant.
Les finalités des traitements sont notamment les suivantes : gestion des fichiers de clients et de prospects - gestion de la billetterie et du contrôle d'accès - études statistiques.
Le responsable de traitement des données est l'Exploitant.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés modifiée le 20 juin 2018 et au Règlement européen relatif à la protection des données personnelles du 27 avril 2016, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement des données personnelles le concernant, d'un droit à la limitation du traitement, d'un droit d'opposition au traite- ment et du droit à la portabilité de ses données.
Il peut exercer ses droits en contactant par l'Exploitant soit à l'adresse vente@saemlegrandbo.fr soit par téléphone au 04.50.02.78.10.

Il dispose également du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.
Il a enfin le droit de définir des directives relatives au sort de ses données à caractère personnel après sa mort.
En application de l'article 90 du décret n° 2005-1309 du 20 octobre 2005, toute personne peut recevoir les informations du présent paragraphe sur un support écrit, après une simple demande orale ou écrite auprès du service susvisé.

### Information CO2 des prestations de transport

Conformément à l'article L1431-3 du code des transports, figure ci-après l'information CO2 des prestations de transport : en moyenne chaque client présent une journée sur le domaine émet 1,007 kg de CO2 en utilisant les remontées mécaniques.

**DOMAINE SKIABLE DU GRAND-BORNAND**
**388 Route de la Vallée du Bouchet**
**74450 LE GRAND-BORNAND**
Société d'Économie Mixte au capital de 371790 €
RCS Annecy N° 325 721 066 - N° TVA FR51325721066
04 50 02 78 10 vente@saemlegrandbo.fr

# CGVU ET CPVL
# Hiver 2026/2027

## Généralités CPVL

La passation d'une commande implique l'adhésion de la personne ci-après dénommée le Client, aux présentes Conditions Particulières de Vente en Ligne et aux Conditions Générales de Vente et d'Utilisation. Si une disposition venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur de la vente à distance pour les sociétés ayant leur siège social en France. Les présentes conditions complètent les Conditions Générales de Vente et d'Utilisation des forfaits affichées dans tous les points de vente, et mises en ligne sur le site Internet.
Les caractéristiques des différents forfaits proposés à la vente (domaine géographique, durée de validité…) sont présentées dans la grille tarifaire consultable aux points de vente et sur le site Internet.

Les présentes conditions particulières de vente en ligne sont valables du 15 août 2026 au 31 mai 2027.
Les informations contractuelles sont présentées en langue française.
Ces conditions concernent à titre exclusif les personnes physiques non commerçantes.

## Modalités de commande

L'achat de forfait à distance s'effectue par une commande en ligne en se connectant à l'adresse Internet Pass Le Grand-Bornand.
La commande ne peut être enregistrée sur ce site que si le Client s'est clairement identifié par l'entrée de son code d'accès (login + mot de passe) qui lui est strictement personnel.

Pour finaliser la commande, le Client doit accepter les présentes conditions ainsi que les Conditions Générales de Vente et d'Utilisation des forfaits. Conformément à l'article 1369-5 du Code civil, le Client a la possibilité de vérifier le détail de sa commande et son prix total, et de corriger d'éventuelles erreurs, avant de confirmer celle-ci pour exprimer son acceptation.

**L'Exploitant confirme au Client sa commande par un courriel dans les 5 minutes suivant le paiement de la commande.** Ce courriel devra être conservé par ce client, notamment en cas de contrôle lors de l'utilisation des remontées mécaniques.

Sauf pour le rechargement en ligne, les commandes en ligne complètes (règlement, photographies et justificatifs le cas échéant fournis) de forfait Saison et Lib doivent être impérativement conclues sur le site Internet Pass Le Grand-Bornand au plus tard 4 jours avant le premier jour de validité du forfait (8 jours pour l'étranger et les DOM TOM).
Toute commande vaut acceptation de la description des services et des tarifs.

Le client souscrivant des cours de ski niveau débutant sur le site de l'ESF Le Grand-Bornand a accès, sous conditions, à des forfaits 6 jours à tarifs réduits.

## Tarification dynamique pour les forfaits de ski 4 h à 14 jours (hors Flex et Duo) sur le site Pass Le Grand-Bornand

Le Client a la possibilité d'acheter, pendant une période donnée, les forfaits 4h à 14 jours en tarification dynamique : le prix des forfaits s'actualise toutes les 30 minutes en fonction de la demande et de la période choisie.
Les forfaits en tarification dynamique sont réservables jusqu'à l'avant-veille du 1er jour de ski choisi.

Passée ladite période dynamique, les forfaits 4h à 14 jours sont disponibles aux tarifs indiqués sur les grilles tarifaires Guichet si l'achat est effectué le jour du 1er jour de ski (tarif Webguichet).
Une remise internet de 4% (remise non appliquée sur les produits Flex et Duo) est appliquée si l'achat est effectué la veille du 1er jour de ski.

**Les forfaits en tarification dynamique ne sont ni modifiables, ni remboursables.**

## Tarifs et modalités de règlement

La commande est une commande avec obligation de paiement.

Les prix indiqués sont des prix TTC en euros tenant compte du taux de TVA en vigueur au jour de la commande. Ils sont non contractuels et susceptibles de modification.

Il est précisé qu'en cas d'envoi à domicile de la commande (forfait saison), les frais de port sont offerts. Le prix de la commande est exigible à la commande et les paiements doivent être effectués en euros par carte bancaire Visa/Mastercard et/ou ANCV dématérialisé selon les produits.

Il est précisé que le paiement est sécurisé via la Banque Populaire en collaboration avec Cyberplus Paiement - 3D-Secure - Systempay Net, qui garantit la confidentialité des règlements.

Le paiement est effectué en TPE virtuel à paiement immédiat.
À aucun moment, l'Exploitant n'a connaissance des numéros que le Client doit fournir.
L'Exploitant est seulement avisé par l'établissement bancaire qu'un virement correspondant au montant de cette commande a été effectué sur son compte.

## Paiement fractionné en 3 ou 4 fois

Avec Alma, l'Exploitant offre la possibilité d'étaler le paiement en payant en plusieurs fois pour les achats effectués en carte bancaire, hors Offre Lib.

Le paiement en plusieurs fois est éligible pour les paniers supérieurs à 400 €.

Les cartes acceptées sont les cartes émises en France de type Visa et Mastercard, et de certains pays européens (hors Suisse et Royaume-Uni).
Les cartes prépayées et virtuelles et à autorisation systématique ne sont pas acceptées.

Pour le paiement en 3x, l'Exploitant prend en charge les frais : paiement en 3x sans frais.
Pour le paiement en 4x, les frais payés par le Client représentent 2.57 % du montant de la commande.

Financement consenti sous réserve d'acceptation par ALMA SAS - 176 avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine - immatriculée au RCS Nanterre sous le numéro 839 100 575.
Le client bénéficie d'un délai légal de rétractation au titre de la vente à distance Consommateur – Alma.

## Confirmation de commande

Les commandes avec paiement par carte bancaire (et/ou ANCV dématérialisé) et confirmées sont celles ayant fait l'objet d'un accord de la part de l'organisme bancaire.

Le refus de l'autorisation de débit du compte bancaire du Client par sa banque entraîne de ce fait l'annulation du processus de commande et ne génère aucun envoi de mail au client.

## Livraison de la commande

Le Client a le choix entre :

⇨ Se faire livrer à l'adresse indiquée à cet effet par le Client (livraison disponible uniquement pour les forfaits saison). La livraison est payante.
Sauf cas de force majeure, l'Exploitant s'engage à livrer par la Poste les titres au plus tard 8 jours (11 jours pour l'étranger et les DOM-TOM) après la date de commande (commande complète), le cachet de la Poste faisant foi.
L'Exploitant ne saurait être tenu pour responsable en cas de perturbation, grève partielle ou totale des services postaux, des moyens d'acheminement et de transport.

⇨ Retirer sa commande sur les 12 bornes automatiques disponibles aux abords des billetteries (sauf forfaits saison, Lib ou Handiski)

⇨ Retirer ses forfaits au bureau de l'Exploitant situés 388 route de la vallée du Bouchet, au Grand-Bornand à partir du 1er novembre

Dans ce dernier cas les forfaits sont à retirer au plus tôt 4 jours après la commande, en tenant compte des horaires d'ouverture des points de vente.
La copie de l'accusé de réception est alors exigée ainsi que la présentation d'une pièce d'identité officielle en vigueur.
À défaut, les forfaits commandés ne peuvent pas être délivrés.
La commande est ensuite remise au Client, sous réserve de la signature par celui-ci d'un reçu.

Le Client ayant rechargé son titre de transport via le site Internet n'est pas concerné par cet article : le forfait en rechargement est disponible sur la skicarte saisie par le Client lors de sa commande et valable au 1er jour de ski choisi par le Client.

## Absence du droit de rétractation

**DOMAINE SKIABLE DU GRAND-BORNAND**
**388 Route de la Vallée du Bouchet**
**74450 LE GRAND-BORNAND**
Société d'Économie Mixte au capital de 371790 €
RCS Annecy N° 325 721 066 - N° TVA FR51325721066
04 50 02 78 10 vente@saemlegrandbo.fr

LE GRAND BORNAND

# CGVU ET CPVL
# Hiver 2026/2027

En application de l'article L.221-28-12 du Code de la consommation, la vente des titres de transport n'est pas soumise à l'application du droit de rétractation prévu aux articles L.221-18 et suivants du Code de la consommation en matière de vente à distance.
En conséquence, les services commandés sur sont exclusivement soumis aux conditions d'annulation et de modification prévues aux présentes Conditions Particulières et aux Conditions Générales de Vente et d'Utilisation.

## Annulation de commande / remboursement hors tarification dynamique

Tout forfait de ski non déclenché et non utilisé, acheté sur le site de vente en ligne Pass Le Grand-Bornand peut être remboursé, hors forfait acheté via la tarification dynamique.

La demande de remboursement doit être effectuée par mail à vente@saemlegrandbo.fr **au plus tard 5 jours avant la date de 1er jour de ski** du forfait (jusqu'au 11/04/2027 pour les forfaits saison)

Les forfaits à journées non consécutives devront être épuisés durant la saison en cours, au-delà ils ne pourront être utilisés et ce, sans qu'il soit procédé à leur remboursement ni à un report de validité.

Au moment de l'achat du titre, une assurance est proposée par le vendeur et peut couvrir certains risques (accident, maladie, décès etc …) Assurance ski | Le Grand Bornand.

## Responsabilité et garanties

L'Exploitant n'est tenu que d´une obligation de moyens pour toutes les étapes d´accès à la vente en ligne.
La responsabilité de l'Exploitant ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau Internet, notamment une rupture du service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatiques et d'une manière générale de tout autre fait qualifié expressément par la jurisprudence de cas de force majeure.

Le Client déclare connaître les caractéristiques et les limites d'internet, en particulier ses performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des données et les risques liés à la sécurité des communications.

## Modes de preuves

La fourniture en ligne du numéro de carte bancaire et d'une manière générale la confirmation finale de la commande par le Client valent preuve de l'intégralité de la transaction conformément aux dispositions de la loi n° 2000-230 du 13 mars 2000 ainsi que de l'exigibilité du règlement.

Cette confirmation vaut signature et acceptation expresse de toutes les opérations effectuées sur le module de vente en ligne.

Le Client doit conserver impérativement le courriel de commande, seul ce document faisant foi en cas de litige sur les termes de la commande, notamment à l'occasion d'un contrôle sur les remontées mécaniques.

Les informations relatives à la validité du titre de transport et inscrites sur le support n'ont aucune valeur contractuelle.

## Protection des données à caractère personnel

Toutes les données bancaires demandées au Client lors de la passation de commande sont protégées par un procédé de cryptage, certifié SSL 128.
Les informations que les Clients communiquent sur le site permettent à l'Exploitant de traiter et d'exécuter les commandes passées sur le site.
L'ensemble des informations qui est demandé par l'Exploitant pour la délivrance d'un forfait est obligatoire.
Si une ou plusieurs informations obligatoires sont manquantes, l'émission du forfait ne peut intervenir.

Concernant les titres personnalisés, les données relatives aux déplacements sont également collectées à des fins de gestion des opérations d'accès aux remontées mécaniques, d'application de tarifs spécifiques, et de contrôle des titres de transport.

Les photos obligatoires pour certains forfaits comme stipulé ci-dessus, sont destinées exclusivement à l'identification du titulaire du forfait concerné.

Les données recueillies sont traitées en stricte conformité avec les lois et sont conservées le temps nécessaire à la finalité du traitement.

Elles sont uniquement destinées à l'Exploitant.

Les finalités des traitements sont notamment les suivantes : gestion des fichiers de clients et de prospects - gestion de la billetterie et du contrôle d'accès - études statistiques.

Le responsable de traitement des données est l'Exploitant.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés modifiée le 20 juin 2018 et au Règlement européen relatif à la protection des données personnelles du 27 avril 2016, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement des données personnelles le concernant, d'un droit à la limitation du traitement, d'un droit d'opposition au traite- ment et du droit à la portabilité de ses données.
Il peut exercer ses droits en contactant par l'Exploitant soit à l'adresse vente@saemlegrandbo.fr soit par téléphone au 04.50.02.78.10.

Il dispose également du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.
Il a enfin le droit de définir des directives relatives au sort de ses données à caractère personnel après sa mort.
En application de l'article 90 du décret n° 2005-1309 du 20 octobre 2005, toute personne peut recevoir les informations du présent paragraphe sur un support écrit, après une simple demande orale ou écrite auprès du service susvisé.

## Réclamations et règlements des litiges

Toute réclamation doit être faite dans un délai d'un mois suivant la survenance de l'événement à l'origine de ladite réclamation, sans préjudice des voies et délais légaux pour agir en justice, à l'adresse inscrite en en-tête.
A défaut de réponse satisfaisante dans le délai ci-dessus mentionné, le consommateur a la possibilité de saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage dont les coordonnées et modalités de saisine peuvent être obtenues en consultant son site Internet : www.mtv.travel. L'avis rendu par le médiateur ne s'impose pas aux parties au contrat.
À défaut de règlement amiable, le litige peut être porté devant les juridictions compétentes.

Par ailleurs, conformément à l'article 14 du Règlement (UE) n°524/2013, la Commission Européenne a mis en place une plateforme de Règlement en Ligne des Litiges, facilitant le règlement indépendant par voie extrajudiciaire des litiges en ligne entre consommateurs et professionnels de l'Union européenne. Cette plateforme est accessible avec le lien suivant : https://consumer-redress.ec.europa.eu/index_fr

## Archivage

L'archivage des commandes est effectué par le prestataire de vente en ligne de la SAEM Les Remontées Mécaniques conformément à l'article L134-2 du Code de la consommation. Dans ces conditions, le Client peut ainsi accéder à sa commande archivée en se connectant à son compte avec ses identifiants ou en faisant la demande écrite auprès dudit service à l'adresse susvisée.

Le Directeur